

# AVIS

AT.23.63.AV

---

## Rénovation urbaine dite « Quartier du centre » à STAVELOT

Avis adopté le 14/07/2023

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Stavelot
- *Auteur de projet :* Pluris
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 9/06/2023
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 7/07/2023
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

### Projet :

- *Localisation :* Quartier du centre

### Brève description du projet et de son contexte :

Le périmètre de rénovation urbaine couvre 98,4 ha fortement urbanisés. L'enjeu de l'opération est de renforcer la vocation territoriale de Stavelot en tant que petit pôle urbain, touristique et culturel. Elle se fonde notamment sur un Masterplan établi sur un périmètre plus vaste. Quatre objectifs, mis en œuvre via 14 fiches-projet, ont été définis :

- valoriser le noyau historique comme richesse collective et atout territorial,
- créer une trame d'espaces publics de qualité (trame verte et bleue),
- s'orienter vers une gestion parcimonieuse du territoire en s'inscrivant dans une dynamique active de reconversion et de rénovation du centre, afin de maîtriser l'artificialisation des sols,
- mettre en place une mobilité plus amène, sécurisée et adaptée.

## AVIS

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Quartier du centre » à STAVELOT.**

Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT disposant que « *L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.*»

Il estime que le périmètre défini est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine.

Concernant le projet en lui-même, le Pôle considère qu'il est de bonne qualité. Le Pôle souligne notamment la qualité du diagnostic, qui est bien documenté et constitue un bon outil de référence. Il salue le processus participatif, qui a bénéficié de hauts taux de participation et de la consultation de publics variés.

A propos de la stratégie, le Pôle estime qu'elle permet de bien cibler les axes prioritaires de développement du centre-ville de Stavelot. Les objectifs sont cohérents avec les enjeux mis en évidence dans le diagnostic.

De manière générale, le Pôle salue la réalisation préalable d'un Masterplan, qui a amené ici à une cohérence remarquable entre enjeux, objectifs et fiches-projets ; ainsi qu'à une vision prospective globale sur le territoire stavelotain et son centre.

Enfin, en ce qui concerne les fiches-projets de l'opération de rénovation urbaine, le Pôle apprécie leur équilibre, leur cohérence entre elles et avec les objectifs retenus. La fiche 1 constitue une colonne vertébrale pour la suite de l'opération.



Samuël SAELENS  
Président